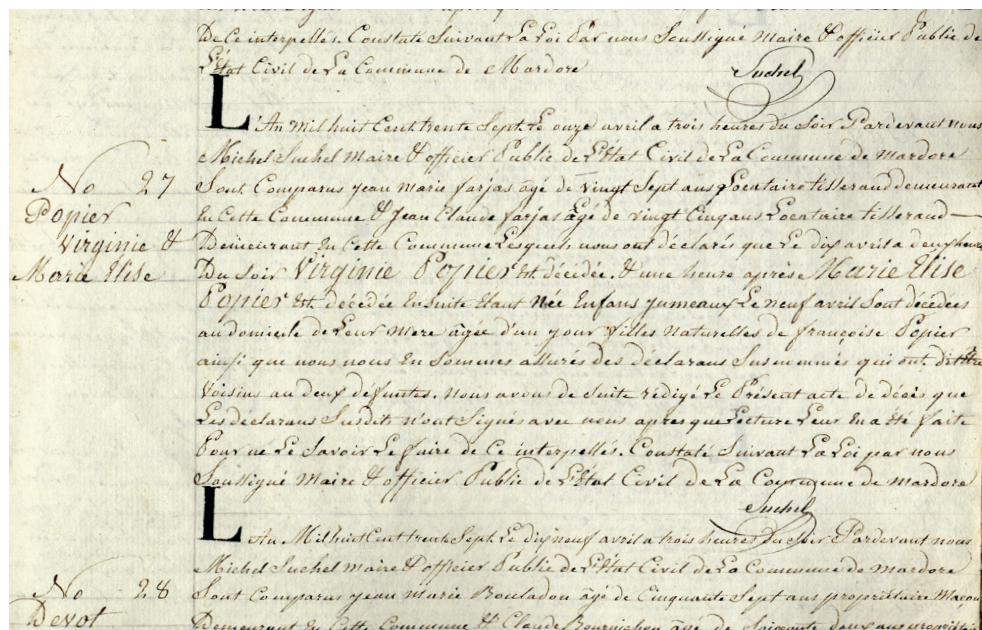


AIDE À LA RECHERCHE L'ÉTAT CIVIL



Arch. dép. Rhône, Acte de décès, 4E

ORIGINE

Registres paroissiaux

- 1539 : ordonnance de Villers-Cotterêts : les curés doivent tenir et conserver dans leur paroisse des registres de baptêmes.
- 1579 : ordonnance de Blois : cette obligation est étendue aux mariages et aux sépultures.
- 1667 : Code Louis, qui impose la tenue d'une seconde collection de registres, plus succincte, conservée par le greffe des tribunaux.
- 1736 : les deux collections doivent être rigoureusement identiques.

Registres d'état civil

À partir de septembre 1792 :

- les registres paroissiaux deviennent des registres d'état civil, tenus par le maire, officier d'état civil ;
- les publications de mariages sont consignées jusqu'en 1927 ;
- des tables alphabétiques annuelles et décennales doivent être rédigées.

Registres de catholicité

Les curés continuent après 1792 de tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Quelques particularités

Les protestants

- 1559 : création d'un état civil protestant. Cependant, les actes les concernant sont toujours déclarés auprès des autorités catholiques.
- 1579 : ordonnance royale qui prévoit la consignation des actes auprès des prêtres catholiques ou auprès des greffes.
- 1664 : les pasteurs sont autorisés à tenir leurs propres registres de baptêmes, mariages et sépultures.
- 1685 : révocation de l'édit de Nantes et retour au régime de l'ordonnance de 1579. Les protestants tiennent leurs registres clandestinement ; très peu ont été conservés.
- 1787 : l'édit de tolérance redonne le droit aux protestants de faire consigner leurs actes auprès des curés ou des greffes.
- Après 1792, les actes concernant les protestants sont consignés comme les autres dans les registres d'état civil.

Les Juifs

- 1808 : les personnes de confession juive obtiennent la citoyenneté française. Les actes les concernant sont désormais consignés dans les registres d'état civil.
- Avant 1808 : aucun acte n'est conservé aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

QUE TROUVE-T-ON ?

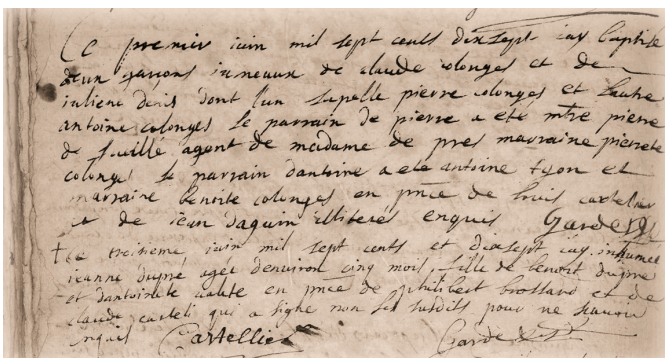
Typologie

- De 1539 à 1792, les actes de baptêmes, mariages et sépultures (BMS) sont enregistrés chronologiquement au sein d'un même registre.
- À partir de 1746, suivant un arrêt du Conseil du roi, pour chaque année, les actes de sépultures devaient être consignés séparément. Cependant, cette mesure n'a presque pas été appliquée dans les paroisses du Rhône.
- Les registres sont tenus en double exemplaire, dont l'un est déposé au greffe. L'exemplaire du prêtre (la minute) est l'original, écrit *in extenso* et signé, alors que l'exemplaire du greffe (la grosse ou expédition) est une copie rapide.
- À partir de 1792, les actes de naissances, les publications de mariages, les mariages et les décès (NMD ou NPMMD) sont enregistrés séparément pour chaque année.
- Les tables décennales sont des tables alphabétiques par type d'acte (naissances, mariages, décès) qui répertorient sur une période de 10 ans, par noms, les actes passés dans la commune.

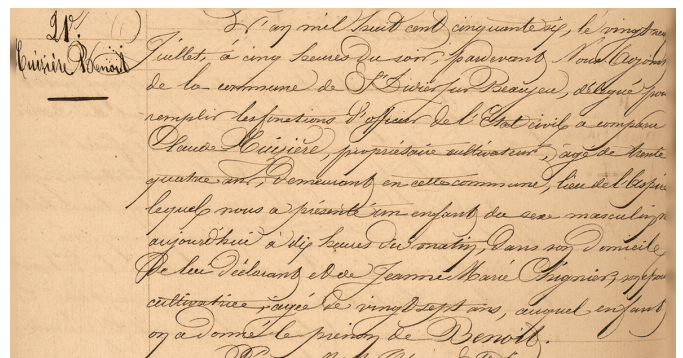
Contenu

Actes de baptême ou de naissance

INFORMATIONS DONNÉES	BAPTÊME	NAISSANCE
Date de naissance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nom et prénom de l'enfant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nom et prénom des parents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Âge des parents	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Domicile des parents	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Profession des parents	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Nom et prénom des parrains et marraines	<input type="radio"/>	
Nom et prénom des témoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Signature du déclarant et des témoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Arch. dép. Rhône, Acte de baptême, Les Ardillats, 1^{er} juin 1717 (4E 160)



Arch. dép. Rhône, Acte de naissance, Saint-Didier-sur-Beaujeu, 25 juillet 1855 (4E 4185)

INFORMATIONS DONNÉES	MARIAGE (XVII ^E SIÈCLE À 1791)	MARIAGE À PARTIR DE 1792
Renseignements sur les époux		
Date du mariage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nom et prénoms	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Âge	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Profession	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Domicile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Date et lieu de naissance	Non	<input type="radio"/>
Contrat de mariage (date, lieu et nom du notaire)	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Si veuf ou veuve : nom, prénom, date et lieu de décès du précédent conjoint	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Renseignements sur les parents des époux		
Nom et prénoms	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Âge	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Profession	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Domicile	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Si décédé, date et lieu du décès	Non	<input type="radio"/>
Renseignements sur les témoins		
Nom et prénoms	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Âge	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Profession	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Domicile	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Signature des mariés et des témoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Actes de décès

INFORMATIONS DONNÉES	SÉPULTURE	DÉCÈS
Date du décès	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nom et prénom de la personne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Âge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Domicile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Profession	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Nom et prénom des parents	<input type="radio"/> (si c'est un enfant qui est décédé)	<input type="radio"/>
Domicile des parents	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Profession des parents	Pas toujours renseigné	<input type="radio"/>
Nom et prénom des témoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Signature du déclarant et des témoins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Antoinette Julie
Thibaudier
 Au jourd'hui vingt un nivose an sept de l'ère
 republicaine a cinq heures du soir, pardevant moi mathieu
 gromollard agent municipal de la commune de souzy, sont comparus
 In la maison commune Claude Joannon laboureur âgé de trente
 huit ans, & Joseph Dupurgé journalier âgé de quarante deux ans
 tout deux domiciliés In ladite commune de souzy, Le premier Nourrisseux
 & de second voisin d'Antoinette Julie Thibaudier âgée de cinq jours
 native de Lyon département du Rhône, fille légitime de François
 Thibaudier & d'Antoinette Julie Balon demeurant audit Lyon, lesquels
 Claude Joannon & Joseph Dupurgé, m'ont déclaré que ladite Antoinette
 Julie Thibaudier fut morte hier vingt du present mois de nivose à
 cinq heures du soir, dans la maison dudit Claude Joannon, d'après
 cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce
 domicile; je me suis aperçu du décès de ladite Antoinette Julie
 Thibaudier, & j'en ai dressé le present acte, que Claude Joannon
 & Joseph Dupurgé ont déclaré ne savoir signer de ce Inquis.
 fait In la maison commune de souzy Le jour, mois & an que
 dessus. / gromollard

Arch. dép. Rhône, Acte de décès, Souzy, 1799 (4E 4808)

À partir de 1804 (Code civil), les actes de naissance et de mariage comportent des mentions marginales (inscrites dans la marge de l'acte). Il s'agit de noter les événements qui modifient l'état civil de l'intéressé :

- reconnaissance d'enfant naturel (1804),
- rectifications d'état civil (1804),
- divorce (1886),
- mariage (1897),
- légitimation (1897),
- adoption par la Nation : pupille de la Nation (1917),
- réconciliation (1938),
- décès (postérieurs à 1945),
- adoption (1955),
- francisation du nom ou du prénom (1958),
- décision inscrite au répertoire civil (1968),
- pacte civil de solidarité (1999).

À noter que ces informations ne sont plus reportées sur l'exemplaire du greffe depuis 1989.

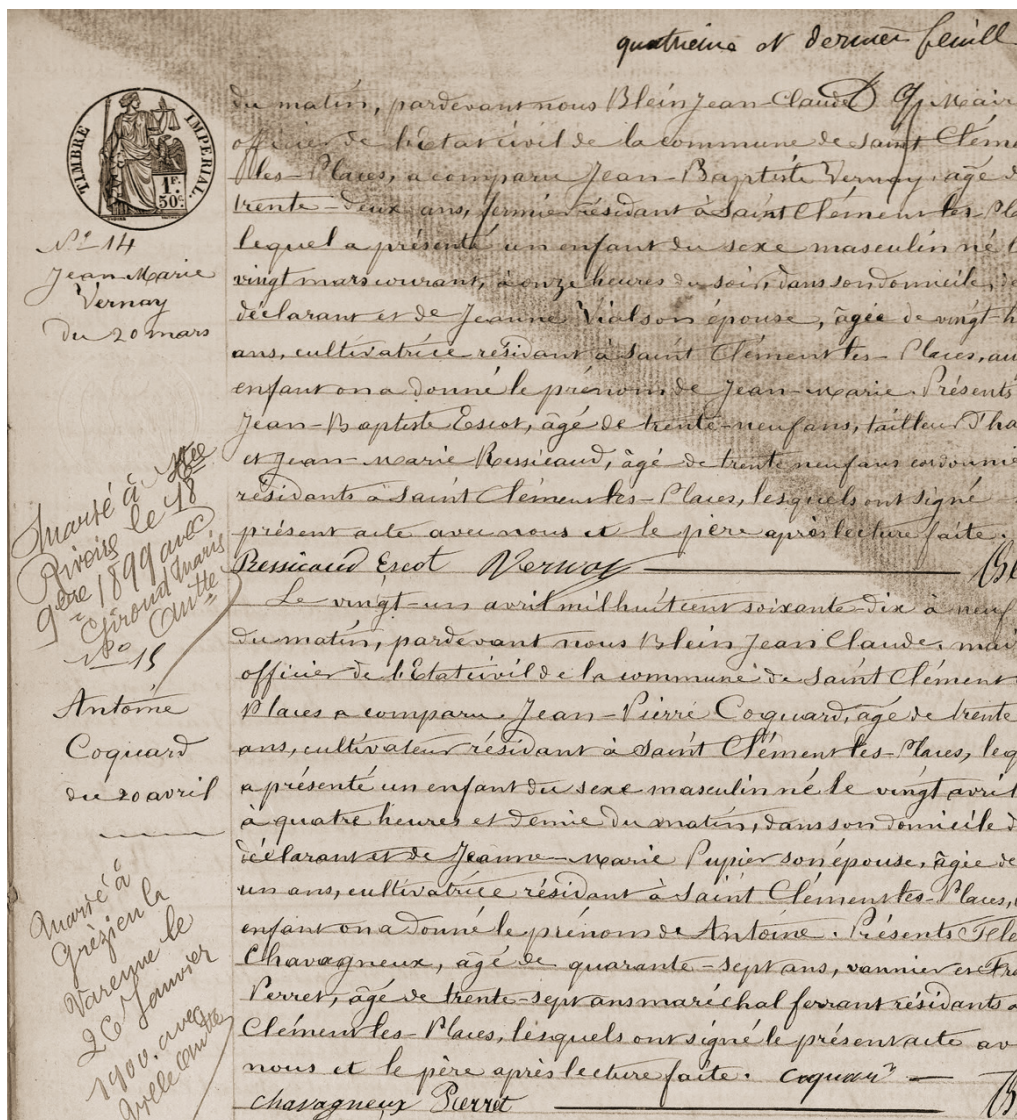
Intérêt

Les registres paroissiaux et d'état civil permettent d'établir la généalogie.

Au-delà de la stricte filiation, ces documents peuvent apporter de nombreuses informations parmi lesquelles :

- les prénoms donnés,
- les professions,
- l'illettrisme : présence ou non de signatures dans les actes,
- l'âge au mariage et la période des mariages,
- les alliances familiales,
- l'espérance de vie, la mortalité infantile,
- les lieux : noms de communes, de lieux-dits...

Dans les registres paroissiaux, on peut parfois avoir connaissance d'événements qui ont marqué la vie de la paroisse si le curé les a consignés : informations sur le climat, les catastrophes naturelles, les épidémies, les guerres...



Arch. dép. Rhône, Mentions marginales sur un registre de naissances, Saint-Clément-les-Places, 1870 (4E 4100)

POUR QUELLE PÉRIODE ?

Les registres paroissiaux et d'état civil

Communes du département et de la métropole sauf Lyon

Les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon conservent les registres paroissiaux et d'état civil du XVI^e siècle jusqu'en 1936 environ (les dates sont variables d'une commune à l'autre).

Le registre paroissial le plus ancien date de 1527 (Tarare).

Lyon

Les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon conservent les registres paroissiaux et d'état civil de la ville de Lyon du XVI^e siècle jusqu'en 1942.

Le registre paroissial le plus ancien date de 1532 (Saint-Pierre-le-Vieux).

Les tables décennales

Elles existent à partir de 1792 et sont conservées aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon jusqu'en 1933.

Noms et Prénoms	Dates des actes.
C	
Calandras (Catherine)	18, 4 ^e vendémiaire an 11.
Calandras (Catherine Pierrette)	5, 4 ^e ventôse an 12.
Calandras (Claude Thomas)	7, Mai 1810.
Calandras Jean Francois	4, Brumaire an 14.
Calandras (Nicolas)	22, Août 1807.
Catelant (Claude)	15, nivôse an 11.
Catelant (Jeanne Pierrette)	27, octobre 1808.
Chambefort (Claude)	20, frimaire an 14.
Chambefort (Claudine)	31, Mars 1811.

Arch. dép. Rhône, Table décennale, Liergues, 1802-1812 (4E 1913)

COMMENT CHERCHER ?

- 1 - Repérer la paroisse ou la commune de l'événement.
- 2 - Repérer la date ou au moins une période approximative.

Pour les registres paroissiaux, il existe parfois des tables alphabétiques aux noms ou aux prénoms en fin de chaque année. Pour les registres d'état civil, les tables décennales ou annuelles permettent de retrouver la date précise d'un acte.

Il suffit ensuite de se reporter au registre correspondant au type d'acte concerné et à la date trouvée.

À noter : les actes de mariage, entre septembre 1798 et juillet 1800 (an VII-an VIII), ont été enregistrés au chef-lieu de canton et non pas dans la commune où le mariage a été célébré.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Cote

Depuis 1667, il y a une double collection des registres :

- la collection paroissiale puis communale : les registres sont aujourd'hui conservés dans les mairies. Cependant, certaines communes ont déposé leurs registres aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon ; ils sont cotés en série EDépôt ;
- la collection du greffe : les registres de plus de 75 ans sont versés aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon et cotés en sous-série 4 E. Les registres de moins de 75 ans sont conservés au greffe du tribunal judiciaire.

Communicabilité

Suivant le Code du patrimoine, les délais de communicabilité à compter de la date de l'acte sont les suivants :

- Naissances et mariages : 75 ans.
- Décès : immédiatement communicables.
- Tables décennales : immédiatement communicables.

Conditions de communication

Ces registres ont été numérisés (collection du greffe et collection communale pour les registres paroissiaux, collection du greffe pour les registres d'état civil) et sont mis en ligne au fur et à mesure dès qu'ils sont diffusables sur Internet.

Une indexation par commune, type d'acte et date permet de mener la recherche.

Les registres plus récents librement communicables sont consultables dans la salle de lecture.

Pour la ville de Lyon, les registres paroissiaux et d'état civil sont accessibles sur le site des Archives municipales (naissances jusqu'en 1919, mariages jusqu'en 1944 et décès jusqu'en 1994) : www.archives-lyon.fr.

VOIR AUSSI

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

- bulletins paroissiaux et municipaux (série PER) : récapitulatifs des naissances, mariages et décès,
- recensements de la population (sous-série 6M),
- registres et dossiers des enfants assistés (sous-série 3X),
- registres matricules militaires (sous-série 1 Rp),
- listes électorales (sous-série 3M et série W),
- actes notariés (sous-série 3E) : contrats de mariage, testaments...

Archives diocésaines (7 place Saint-Irénée – 69321 Lyon cedex 05)

Les registres de catholicité sont conservés et communiqués aux Archives diocésaines.

ARCHIVES

départementales et métropolitaines

34, rue du Général Mouton-Duvernet
69003 Lyon
04 72 35 35 00
archives@rhone.fr

INTERNET

archives.rhone.fr
 Archives69

ACCÈS

Tramway : ligne T4 (arrêt Archives départementales)
Métro : ligne B, Gare Part-Dieu / Villette et ligne D, Sans Souci
Bus : lignes C11 (Archives départementales), C25 (Archives départementales), C13 et bus 25 (Part-Dieu/Renaudel ou La Villette)

HORAIRES D'OUVERTURE

Consultables sur **archives.rhone.fr**